



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT 2023

DOSSIER DE
PRÉSENTATION
JUIN 2023

REUSSIR
AU LYCÉE



© Magali Delporte - MEN

Contact presse
Marie Gaidoukoff-Ravel
Responsable du pôle communication
Tel : 06 89 10 02 55
Mail : marie.gaidoukoff-ravel@region-academique-paca.fr

Introduction

Le baccalauréat est une institution et après plusieurs années de perturbations liées à la crise sanitaire, la session 2023 peut à nouveau se dérouler dans des conditions normales.

Pour adapter le baccalauréat aux enjeux de réussite dans l'enseignement supérieur et mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études, la réforme du lycée a revalorisé la place des disciplines, à travers la création de nouveaux enseignements de spécialité ambitieux.

Ainsi, après les épreuves de spécialités, dont le choix est plus ouvert pour correspondre aux appétences de chaque élève, la dernière ligne droite qui s'ouvre cette semaine comprend, pour tous les lycéens généraux et technologiques, l'épreuve de philosophie et l'épreuve de Grand oral.

Introduite en 2021, cette épreuve permet de valoriser, à travers la prise de parole, la réflexion personnelle de l'élève, son engagement dans l'étude des enseignements de spécialité choisis et la conduite d'un projet personnel.

L'organisation du baccalauréat est, comme chaque année un défi.

Au plan national, 718 723 candidats se présentent en 2023 :

- 390 710 candidats pour le baccalauréat général
- 182 642 candidats pour le baccalauréat professionnel
- 145 371 candidats pour le baccalauréat technologique

Pour l'académie d'Aix-Marseille, **55 809 candidats** se présentent en 2023 :

- 17 342 candidats pour le baccalauréat général
 - 7 589 candidats pour le baccalauréat professionnel
 - 6 207 candidats pour le baccalauréat technologique
 - 24 671 élèves de première présentent les épreuves anticipées
-

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL

- **LES NOUVEAUTES DE LA SESSION 2023**
- Le calendrier des épreuves terminales 2023
- La session de remplacement
- Les mentions
- Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les épreuves de rattrapage

LES EFFECTIFS DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Les effectifs détaillés de candidats à la session 2023

LES RESULTATS

- La communication des résultats
- Les résultats au baccalauréat des précédentes sessions

L'ESSENTIEL

LES NOUVEAUTES DE LA SESSION 2023

LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE LANGUES VIVANTES

A compter de cette session, une attestation de langues vivantes est délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique, avant l'examen.

Cette attestation vise à certifier le niveau des élèves en compréhension de l'oral et de l'écrit et en expression orale et écrite.

Ainsi, elle permet à chaque candidat, qu'il soit scolaire ou individuel, de disposer d'un document, reposant sur un cadre reconnu, précisant le niveau de compétence qu'il a atteint dans sa langue vivante A et B, qu'elle soit étrangère ou régionale, au moment de présenter le baccalauréat.

QUATRE NOUVELLES SPECIALITES AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

- **Baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées »** : il s'adresse aux candidats souhaitant occuper un poste d'animateur en centres de loisirs, maisons de la jeunesse et de la culture, associations, EHPAD ou encore dans les centres sociaux. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »** : il permet de former des gestionnaires administratifs amenés à travailler dans des PME, des collectivités territoriales, des administrations, ou encore des associations. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Organisation de transports de marchandises »** : ce diplôme forme les candidats à la mise en œuvre et au suivi des opérations du transport de marchandises dans un contexte international. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Technicien en prothèse dentaire »** : il s'adresse à des candidats souhaitant occuper un poste de technicien dont les principales missions sont de concevoir et de réaliser des prothèses correspondant à la prescription du dentiste. Une poursuite d'études est possible dans le cadre d'un brevet technique des métiers.

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2023

Baccalauréat général et technologique	
Philosophie	14 juin 2023
Épreuve écrite de français (pour les élèves de 1 ^{ère})	15 juin 2023
Épreuve orale de français (pour les élèves de 1 ^{ère})	26 juin au 30 juin 2023
Grand oral	Du 19 juin au 24 juin 2023
Épreuves orales de contrôle	6 juillet 2023
Baccalauréat professionnel	
Français, histoire-géographie et EMC	13 juin 2023
Prévention, santé environnement	14 juin 2023
Économie-droit ou économie-gestion	14 juin 2023
Arts appliqués et cultures artistiques	15 juin 2023
Épreuves professionnelles écrites	Du 15 au 21 juin 2023
Langues vivantes A	22 juin 2023
Langues vivantes B	23 juin 2023
Épreuves orales de contrôle	6 juillet 2023
Sessions de remplacement	
Baccalauréat général	7 au 13 septembre 2023
Baccalauréat technologique	7 au 12 septembre 2023
Baccalauréat professionnel	5-6-14 et 15 septembre 2023

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18 aux baccalauréats général et technologique.

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2023, 4 771 candidats bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves dans l'académie d'Aix-Marseille.

Depuis 2021, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves et les formulaires font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAi) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes** selon le règlement d'examen et ce, quelles que soient leurs valeurs.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des **aides humaines ou techniques**. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.**

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à **l'accessibilité des locaux** et à la mise en place **d'aménagements matériels**. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues les **5, 6 et 7 juillet 2023**, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues **les 5, 6 juillet et 7 juillet 2023**, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. **Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.**

LES EFFECTIFS DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

LES EFFECTIFS DE CANDIDATS À LA SESSION 2023

Effectifs de candidats par baccalauréat et par département

Session 2023	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total Académie
Bac général (BCG)	12 428	809	737	3 368	17 342
Bac technologique (BTN)	4 349	329	202	1 327	6 207
Total BCG + BTN	16 777	1 138	939	4 695	23 549
Bac professionnel	5322	337	383	1547	7 589
Total bacs	22 099	1 475	1 322	6 242	31 138
Epreuves anticipées (EA) pour les élèves de 1ère	17 678	1 207	1 005	4 781	24 671
Total bacs + épreuves anticipées	39 777	2 682	2 327	11 023	55 809

Baccalauréat Technologique : détail des effectifs

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	40	11	0	14	65
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	719	45	28	192	984
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	752	76	19	212	1059
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	118	0	0	74	192
STL Sciences et technologies de laboratoire	218	26	17	72	333
STMG Sciences et technologies du management et gestion	2501	171	138	763	3573
S2TMD Sciences et technologies et techniques de la Musique et de la Danse	1	0	0	0	1
Total candidats Baccalauréat technologique	4349	329	202	1327	6207

Épreuves anticipées - Baccalauréats général et technologique

Épreuves anticipées du Baccalauréat général (pour les élèves de 1^{ère})

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat général	17678	1207	1005	4781	24671

Épreuves anticipées du Baccalauréat Technologique

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et restauration	54	18	0	12	84
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	727	44	28	206	1005
STI2D Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable	927	98	22	232	1279
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	113	0	0	71	184
STL Sciences et technologies de laboratoire	257	22	17	80	376
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	2771	178	166	787	3902
S2TMD Sciences et technologiques de la Musique et de la Danse	2	0	0	0	2
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat technologique	4851	360	233	1388	6832

Total épreuves anticipées (Baccalauréat général et technologique)

	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL Epreuves anticipées	17678	1207	1005	4781	24671

Baccalauréat professionnel par spécialité et par département

Spécialité	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Accompagnement soins à domicile	92	4		11	107
Accompagnement soins en structure	515	38	30	50	633
Aéronautique option avionique	12				12
Aéronautique option structures	11				11
Aménagement option systèmes	35				35
Aménagement et finition du bâtiment	7			9	16
Animation – enfance et personnes âgées	90			21	111
Artisanat et métiers d'art Option : communication visuelle	61				61
Artisanat et métiers d'art Option : métiers de l'enseigne et de la signalétique	5				5
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	650	42	28	191	911
Bio-industries de transformation	18				18
Boucher charcutier traiteur	9				9
Boulangerie-Pâtisserie	18				18
Commerce, service en restauration	67	20	11	20	118
Conducteur transport routier marchandisage	35		20	23	78
Cuisine	127	23	13	31	194
Esthétique, cosmétique et parfumerie	147	6		20	173
Etude et définition de produits industriels	23			12	35
Etude et réalisation d'agencement	12				12
Hygiène propreté	25				25
Intervention sur le patrimoine bâti	4				4
Logistique	76			9	85
Maintenance des équipements industriels	187	30	10	58	285
Maintenances des matériels option A – matériels agricoles		7		10	17
Maintenance des matériels option B – Matériels de construction et de manutention	9	9		9	27
Maintenance des matériels option C – Matériels d'espaces verts				5	5
Maintenance des véhicules option A – voitures particulières	138	25	34	57	254
Maintenance des véhicules option B – Véhicules de transport routier	34		7	13	54
Maintenance des véhicules option C – Motocycles	29	9		14	52
Maintenance nautique	57				57
Menuiserie aluminium verre	7				7
Métiers de la coiffure	38			12	50
Métiers de la mode vêtement	52			30	82
Métiers de la sécurité	29			49	78
Métiers de l'accueil	320	22	26	101	469

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	397	14	18	141	570
Métiers du commerce et de la vente – Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	547	38	33	214	832
Métiers du commerce et de la vente – Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	406	29	12	123	570
Microtechniques	20			10	30
Optique Lunetterie	28	1			29
Organisation de transport et de marchandises	34			8	42
Ouvrage du bâtiment : métallerie	22				22
Photographie	29				29
Pilote de ligne de production	1			9	10
Plastiques et composites	8				8
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons	43				43
Réalisations de produits imprimés et plurimédia option A – Productions graphiques	30				30
Réalisations de produits imprimés et plurimédia option B – Productions imprimées	17				17
Réparation des carrosseries	20			19	39
Systèmes numériques Option A – sureté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire	51			24	75
Systèmes numériques Option B – Audiovisuels, réseaux et équipements domestiques	53	8		50	111
Système numériques option C – Réseaux informatiques et systèmes communicants	225		22	67	314
Technicien constructeur bois			29		29
Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	54			12	66
Technicien d'études du bâtiment option A – Etudes et économie	20		14	15	49
Technicien d'études du bâtiment option B – Assistant en architecture	26		17	15	58
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	20			14	34
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	47			11	58
Technicien d'usinage	27			10	37
Technicien en appareillage orthopédique	17				17
Technicien en chaudronnerie industrielle	80			10	90
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	59	12	14	7	92
Technicien en prothèse dentaire	35				35
Technicien Gaz	7				7
Technicien géomètre-topographe	7			14	21
Technicien menuisier agenceur	23		37	13	73
Technicien outilleur	9				9
Travaux publics	21	8		6	35
TOTAL Baccalauréat professionnel	5322	337	383	1547	7589

COMMUNICATION DES RESULTATS

Les liens vers les résultats seront disponibles, dès le mardi 4 juillet 2023, depuis le site de l'académie et sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalauréat

Baccalauréats général et technologique

1^{er} groupe d'épreuves : Mardi 4 juillet à partir de 8h sur Internet

2nd groupe d'épreuves : à l'issue des délibérations entre le 6 et le 7 juillet.

Baccalauréat professionnel

1^{er} groupe d'épreuves : Mardi 4 juillet à partir de 8h sur Internet

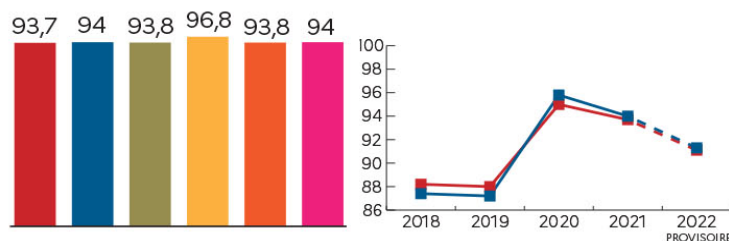
2nd groupe d'épreuves : à l'issue des délibérations entre le 5 et le 7 juillet.

LES RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT DES PRÉCÉDENTES SESSIONS

► Baccalauréats - ensemble des bacs

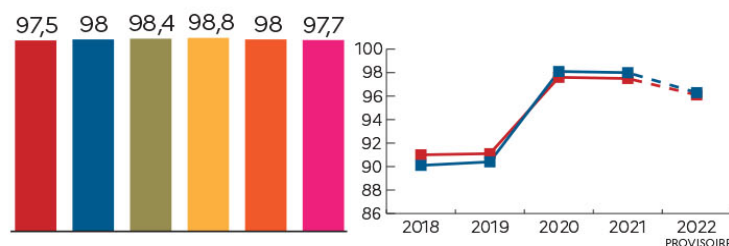
(session 2021 - résultats définitifs)

29 516 lauréats soit **94 %** de réussite



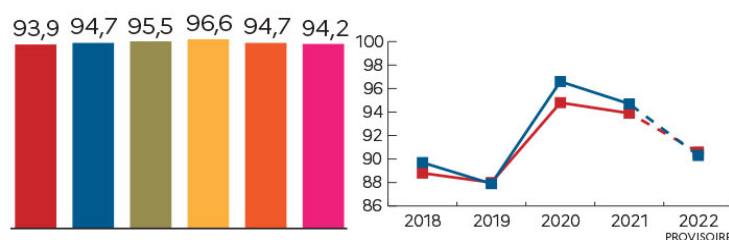
► Bac général (session 2021 - résultats définitifs)

16 450 lauréats soit **98 %** de réussite



► Bac technologique (session 2021 - résultats définitifs)

5 887 lauréats soit **94,7 %** de réussite



► Bac professionnel (session 2021 - résultats définitifs)

7 179 lauréats soit **85,5 %** de réussite

